



Information aux adjudicateurs

Langue de l'appel d'offres publics

Les marchés publics soumis aux accords internationaux doivent être publiés en français et en allemand conformément à l'art. 3 al. 1 LcAIMP.

Si un nouvel **appel d'offres** est **créé dans le domaine des accords internationaux**, la traduction de la publication peut être effectuée au début ou à la fin de saisie (mais avant la validation). Pour cela, il faut cliquer en haut à droite sur « Traduction ». Ensuite, vous devez choisir « Toute la publication » pour la langue correspondante. Les points à traduire sont indiqués en rouge dans le projet.

Informations sur le projet

Informations générales

Titre du projet (1) XXX 30250

Accords internationaux (1)

Oui Non

Publication de l'appel d'offres sur l'onders Electronic Daily (TED) (1)

Oui Non

Si la publication sur TED est activée, l'adjudication doit obligatoirement comporter un prix total ou une fourchette de prix.

Langue de procédure

Langue(s) de procédure (1)

allemand français italien anglais + Ajouter d'autres

Remarques (facultatif)

Traductions → Aller à la page des détails du projet

⌵ Voulez-vous traduire cette publication?

Langue de saisie: Allemand

Français

Pas de traduction | Toute la publication | Que le résumé

Italien

Pas de traduction | Toute la publication | Que le résumé

Anglais

Pas de traduction | Toute la publication | Que le résumé

Annuler Enregistrer

Pour les **appels d'offres dans le domaine du marché intérieur**, vous êtes libres de décider si vous souhaitez traduire votre publication et, dans l'affirmative, sous quelle forme. Pour le domaine du marché intérieur, nous vous recommandons de publier un résumé de votre publication.